



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

*Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de  
Réglementation Pharmaceutique*

*Le Directeur Général*

00 001 762

N° \_\_\_\_\_ MSAS/ARP/DISV/SERV.VTG

Dakar, le

22 FEV 2024

**Objet :** Levée de la mesure de quarantaine de la spécialité SUNNYPIVCAINE 20mg/4ml Ampoules injectables

Mesdames, Messieurs,

L'Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) vous demande de procéder à la levée de la mise en quarantaine initiée sur la spécialité SUNNYPIVCAINE 20mg/4ml Ampoules injectables des laboratoires Sunny Pharmaceuticals.

Cette mesure fait suite à la décision des experts de la commission nationale de pharmacovigilance tenue le 08 Décembre 2023, qui confirme que les missions d'investigation effectuées durant la période du 14 au 18 Août 2023 n'imputent pas l'apparition des événements indésirables graves notifiés à la spécialité SUNNYPIVCAINE 20mg/4ml Ampoules injectables.

Par conséquent, vous pouvez procéder au réapprovisionnement des structures à partir du stock préalablement mis en quarantaine. Cependant, la surveillance de l'utilisation du produit doit être renforcée et tout événement indésirable doit être notifié.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Destinataires :**

- SEN-PNA
- Structures Sanitaires
- Laboratoire Sunny-Pharmaceuticals

**Ampliations :**

- MSAS/SG
- MSAS/CAB
- Archive/chrono

Dr Quincy Kalsoum  
Ndiaye NDAO



Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique  
Rue A X Rue 6 Point E - Résidence Missia /Dakar - Sénégal  
<http://www.arp.sn> - [mail:contact@arp.sn](mailto:contact@arp.sn)

